



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6346^e séance

Mardi 29 juin 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Heller	(Mexique)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M ^{me} Čolaković
	Brésil	M. Moretti
	Chine	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Anderson
	Fédération de Russie	M. Karev
	France	M. Bonne
	Gabon	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon	M. Takasu
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Quarrey
	Turquie	M. Ünal

Ordre du jour

Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice (S/20/297, S/210/298 et /2010/299)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice (S/2010/297, S/2010/298 et S/2010/299)

Le Président (*parle en espagnol*) : Je rappelle aux membres du Conseil qu'à la 6285^e séance, qui s'est tenue le 18 mars 2010, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1914 (2010) par laquelle il a décidé que l'élection pour pourvoir le siège devenu vacant à la Cour internationale de Justice aurait lieu le 29 juin 2010 à une séance du Conseil de sécurité et à une séance de l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session.

Ce matin, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale vont procéder à cette élection, indépendamment l'un de l'autre et conformément aux dispositions applicables du Statut de la Cour, pour pourvoir le siège devenu vacant le 28 mai 2010 à la suite de la démission du juge, ancien Vice-Président et ancien Président de la Cour internationale de Justice, M. Shi Jiuyong (Chine).

Le Conseil de sécurité est saisi du document S/2010/297, qui contient la présentation d'une candidature émanant de groupes nationaux d'États parties au Statut de la Cour internationale de Justice, et du document S/2010/299, qui contient le curriculum vitæ de la candidate désignée par les groupes nationaux.

Le Conseil de sécurité est également saisi d'un mémorandum du Secrétaire général publié sous la cote S/2010/298, qui décrit la composition actuelle de la Cour et la procédure à suivre en vue de l'élection. Après la date limite de présentation des candidatures, les groupes nationaux de l'Inde et de la République slovaque ont aussi présenté des candidatures.

Je rappelle aux membres du Conseil qu'aux termes du paragraphe 1 de l'article 10 du Statut de la Cour internationale de Justice,

« Sont élus ceux qui ont réuni la majorité absolue des voix à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. »

Au Conseil de sécurité, huit voix constituent la majorité absolue.

L'article 15 du Statut de la Cour dispose que

« Le membre de la Cour élu en remplacement d'un membre dont le mandat n'est pas expiré achève le terme du mandat de son prédécesseur. »

Par conséquent, le membre élu en remplacement du juge Shi Jiuyong, qui a démissionné, remplira ses fonctions jusqu'au 5 février 2012.

Le Conseil va maintenant procéder au tirage au sort pour choisir les deux délégations chargées d'assumer les fonctions de scrutateurs. La délégation chinoise ne peut être choisie pour assumer les fonctions de scrutateur, puisque la candidature d'une personne de cette nationalité a été présentée. Puisque la délégation mexicaine assure la présidence du Conseil ce mois-ci, elle sera également exclue de la fonction de scrutateur.

* * *

Le Président (*parle en espagnol*) : Les noms des délégations de la Bosnie-Herzégovine et du Gabon ont été tirés au sort. Je demande donc à ces délégations de désigner un de leurs membres comme scrutateurs.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Durbuzović (Bosnie-Herzégovine) et M^{me} Onanga (Gabon) assument les fonctions de scrutateurs.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le vote aura lieu au scrutin secret. Au moment du scrutin, les membres du Conseil recevront un bulletin de vote contenant le nom du candidat. Les membres du Conseil sont priés d'inscrire une croix en regard du nom du candidat pour lequel ils souhaitent voter. Seul le candidat dont le nom figure sur le bulletin de vote est éligible.

Puis-je considérer que le Conseil est maintenant prêt à procéder à l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice?

Il en est ainsi décidé.

Je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Les membres du Conseil doivent mettre une croix en regard du nom d'un candidat pour lequel ils souhaitent voter.

* * *

Le Président (*parle en espagnol*) : Tous les bulletins ont été recueillis. Les scrutateurs vont procéder au décompte des suffrages. Les scrutateurs procéderont chacun, indépendamment l'un de l'autre, au décompte des suffrages.

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à la fin du décompte des suffrages. En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

La séance, suspendue à 10 h 40, est reprise à 11 heures.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du scrutin est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre d'abstentions :	0
Nombre de bulletins valables :	15
Majorité requise :	8
Nombre de voix obtenues :	
Xue Hanqin (Chine)	15

M^{me} Xue Hanqin a donc obtenu la majorité absolue des voix au Conseil de sécurité.

Je vais maintenant communiquer par écrit le résultat du vote au Président de l'Assemblée générale.

Je prie le Conseil de rester en session en attendant que le Président de l'Assemblée générale communique au Conseil le résultat du vote à l'Assemblée.

* * *

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir une lettre du Président par intérim de l'Assemblée générale qui se lit comme suit :

(l'orateur poursuit en anglais)

« J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 102^e séance plénière de l'Assemblée générale, qui s'est tenue aujourd'hui aux fins d'élire un membre de la Cour internationale de Justice, la candidate suivante a obtenu la majorité absolue à l'Assemblée générale : M^{me} Xue Hanqin. »

(l'orateur reprend en espagnol)

Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale s'étant prononcés tous les deux en faveur de la même candidate, M^{me} Xue Hanqin est élue membre de la Cour internationale de Justice pour le reste du mandat du juge Shi Jiuyong, jusqu'au 5 février 2012. Je lui exprime mes plus vives félicitations et lui souhaite plein succès dans l'exercice des hautes fonctions auxquelles elle a été élue.

Je tiens également à remercier les scrutateurs de leur concours.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'examen de cette question pour la présente séance.

La séance est levée à 11 h 5.